

TOUS EN GREVE LE 4 AVRIL POUR LE RETRAIT DE LA LOI BLANQUER !

Alors que le projet de loi dit « pour une école de la confiance » a été massivement rejeté par les organisations syndicales, les organisations de jeunesse et les fédérations de parents d'élèves, alors que les personnels réunis en assemblées générales exigent le retrait de ce projet, alors que le 30 mars, les cortèges étaient très dynamiques, et denses : 15000 à Paris, 2500 à Nantes, 5000 à Marseille, 2000 à Toulouse, 1000 à Niort, 2000 à Angers, 3000 à Lyon, 3000 à Bordeaux... Les enseignants, auxquels se sont joints de nombreux parents d'élèves, ont massivement répondu à l'appel des syndicats FNEC FP-FO, SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, CGT Educ'action et Sud Éducation pour revendiquer le retrait de la loi Blanquer. Le texte présenté puis adopté à l'Assemblée Nationale le 19 février implique :

■ **La remise en cause de la liberté d'opinion, d'expression et des libertés syndicales, d'une gravité sans précédents**, avec l'extension du devoir de réserve à tous les personnels au nom de « l'exemplarité ».

■ **Un corps unique avec statut au rabais de la maternelle à la 3^{ème}, avec possibilité de service partagé entre le 1^{er} et le 2nd degré, des règles de gestion et mutation locales**, avec la mise en place des établissements publics des savoirs fondamentaux regroupant les écoles d'un secteur et un collège. C'est la fin des disciplines, c'est la tambouille locale avec les moyens locaux, bref : l'aggravation des réformes du collège et du lycée. C'est la fin progressive de la distinction entre 1^{er} et 2nd degrés : or, les professeurs des écoles et les profs de collèges n'ont pas les mêmes obligations de service. Quant au droit de grève, plus restreint chez les PE, ne risque-t-il pas de subir un sérieux coup de rabot pour les enseignants du 2nd degré ?

■ **L'autonomie renforcée des établissements et leur mise en concurrence**, aboutissant à des inégalités des offres d'enseignement,

■ **Des menaces sur les écoles et les collèges ruraux et des cadeaux supplémentaires à l'enseignement privé** (chèque imposé aux collectivités pour financer les écoles privées avec la scolarisation obligatoire à 3 ans).



L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

La loi Blanquer s'inscrit dans le projet de loi « de la Fonction Publique » qui prévoit :

- Le remplacement des fonctionnaires par des contractuels, sur des contrats de projet de 6 ans
- La suppression du rôle des CAPA (pour les mutations, promotions) et fusion des CHS et des CT
- Les principaux droits des agents soumis à publication d'ordonnances
- La privatisation de missions et le transfert des personnels vers le privé...

LOI BLANQUER, RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE, C'EST NON !

LE SNFOLC PROPOSE DE CONSTRUIRE LA GRÈVE MASSIVE DÈS LE 4 AVRIL ET DE DISCUTER DE SA RECONDUCTION JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET DE LOI BLANQUER.